

Fiche signalétique santé-sécurité
W1015N
Graisse pour jantes

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Numéros du produit : 4343 NAPA, PS4343 NAPA

Nom de commerce et synonymes : Graisse pour jantes NAPA

Nom chimique et synonymes :

Famille chimique :

Utilisation du produit : Graisse pour jantes de véhicules

Date de préparation de la fiche signalétique : Le 3 mai 2012

Identification du fabricant

Fabricant

Wix Filtration Products Division, Affinia Group

P.O. Box 1967

Gastonia, NC 28053 (É.-U.)

Numéros de téléphone

Info sur le produit : 704-869-3869

En cas d'urgence : 1-800-424-9300 Chemtrec

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect physique : Pâte onctueuse grise, à odeur d'huile végétale.

SOMMAIRE EN CAS D'URGENCE

Identification des dangers : Peut irriter légèrement les yeux et la peau. Tout contact avec le produit chauffé peut causer des brûlures thermiques.

SECTION 3 : COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CAS	Quantité
Huile(s) d'origine végétale	8001-30-7	Exclusivité
Talc	14807-06-6	Exclusivité
Triéthylèneglycol bis [3-(3-(tert)-butyle-4-hydroxy-5-méthylphényl) propionate]	36443-68-2	<1 %

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Bien rincer à l'eau courante. En cas de développement et de persistance d'une irritation, consulter un personnel médical.

Contact avec la peau : Rincer à l'eau, puis bien laver à l'eau et au savon doux. En cas de développement d'une irritation, consulter un personnel médical.

Inhalation : En cas d'inhalation du produit pulvérisé, placer la personne à l'air frais. En cas de développement et de persistance d'une irritation ou de symptômes, consulter immédiatement un personnel médical.

Ingestion : Ne devrait pas être dangereux en cas d'ingestion en très petites quantités. En cas d'ingestion en grandes quantités, consulter un personnel médical.

Fiche signalétique santé-sécurité
W1015N
Graisse pour jantes

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques d'incendie et d'explosion : Ce produit est ininflammable et incombustible, mais peut brûler en cas d'incendie.

Moyens d'extinction : Utiliser tout moyen approprié pour éteindre un incendie localisé.

Mesures spéciales de lutte incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection de l'ensemble du corps. Vaporiser de l'eau pour refroidir les structures et les contenants exposés au feu.

Produits de combustion dangereux : Tous les oxydes de carbone, oxydes de soufre à l'état de traces, hydrocarbures de différents poids moléculaires, et fumées.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Essuyer un petit déversement à l'aide d'un chiffon absorbant, puis placer dans un contenant à jeter. Contenir un grand déversement à l'aide de sable ou de terre. Tout déversement entraîne des risques de glissade. Bien nettoyer à l'eau la zone du déversement. Éviter toute dispersion dans l'environnement.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Éviter de créer et de respirer le produit pulvérisé et éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après toute manipulation.

Les contenants vides contiennent encore des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas couper au chalumeau, souder, braser, ni meuler les contenants vides ou à proximité.

Entreposage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des matériaux incompatibles.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	Limites d'exposition
Huile(s) d'origine végétale	Aucune établie
Talc	Valeur TLV MPT de l'ACGIH : 2 mg/m ³
Triéthylèneglycol bis [3-(3-(tert)-butyle-4-hydroxy-5-méthylphényl) propionate]	Aucune établie

Ventilation : Utiliser un système de ventilation pour évacuation général ou local approprié pour maintenir les concentrations en cas d'exposition en dessous des limites d'exposition recommandées.

Protection des voies respiratoires : En cas d'activités où l'exposition sera excessive ou en cas d'apparition d'irritation, il faut utiliser un masque respirateur homologué NIOSH. Le choix et l'emploi du respirateur doivent être effectués sur la base du type, du format et de la concentration du contaminant. Respecter les normes 1910.134 de l'OSHA et Z88.2 de l'ANSI, ainsi que les règles habituelles d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : Porter des gants en caoutchouc ou imperméables.

Fiche signalétique santé-sécurité
W1015N
Graisse pour jantes

Protection des yeux : En cas de contact possible avec les yeux, porter des lunettes de protection étanches ou contre les produits chimiques.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et odeur : Pâte onctueuse grise, à odeur d'huile végétale.

Densité : Non déterminé

Point d'ébullition : > 371,1 °C (700 °F)

Solubilité dans l'eau : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Pression de vapeur : Non déterminé

Point d'éclair : s.o.

Densité de vapeur : Non déterminé

Température d'auto-inflammation : s.o.

pH : Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Ce produit est stable.

Incompatibilité / Conditions à éviter : Éviter les agents oxydants. Éviter tout contact prolongé avec des matériaux poreux.

Produits de décomposition dangereux : Toute décomposition thermique peut créer des oxydes de carbone, oxydes de soufre à l'état de traces, hydrocarbures de différents poids moléculaires, et fumées.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Peut entraîner une grave irritation ou des brûlures.

Peau : Peut entraîner une irritation. Le nitrite de sodium peut être dangereux en cas d'absorption par la peau.

Inhalation : Le produit pulvérisé peut irriter les muqueuses et les voies respiratoires supérieures. L'absorption peut entraîner des effets semblables à ceux décrits pour l'ingestion.

Ingestion : L'ingestion peut être mortelle. Elle peut causer des brûlures de la bouche et de la gorge, des vertiges, des nausées, des vomissements, une hypotension artérielle, une cyanose, un rythme cardiaque irrégulier, des convulsions et un collapsus cardiaque.

Exposition chronique / Action cancérogène : Toute exposition prolongée ou répétée peut entraîner des troubles neurologiques, des dommages au foie et des maladies des reins ou du sang. Les composants solubles du molybdène causent des cancers chez les animaux de laboratoire. La pertinence de ces effets chez les humains est encore inconnue à ce jour. Les composants solubles du molybdène sont classés A3 dans la norme ACGIH (cancérogène confirmé chez l'animal avec pertinence inconnue chez l'être humain). Aucun des autres composants de ce produit présent à une teneur égale ou supérieure à 0,1 % n'est classé cancérogène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP ou l'OSHA.

Fiche signalétique santé-sécurité
W1015N
Graisse pour jantes

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée d'écotoxicité n'est disponible pour ce produit.

SECTION 13 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLIMINATION

Jeter en conformité à tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Description pour l'expédition (Département américain des Transports - US DOT) : Non réglementée.

Code IMDG (transport maritime) : Non réglementé.

ICAO / IATA (transport aérien) : Non réglementé.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS DE RÉGLEMENTATION

Quantité à signaler - norme 103 CERCLA : Selon les normes CERCLA, il n'est pas obligatoire de signaler ce produit. De nombreux États ont des conditions de signalement plus strictes. Toute dispersion doit être signalée dans le cadre des exigences des réglementations fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

TITRE III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act)

Catégorie de danger pour la section 311/312 : Effets aigus sur la santé.

Section 313 - Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les produits chimiques suivants réglementés selon SARA Titre III.

Section 313 - Nécessité de signalement : Aucune

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses (TPQ) : Aucune.

État selon la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'EPA : Tous les composants de ce produit sont dans l'inventaire TSCA.

Proposition 65 de la Californie : Ce produit n'est pas considéré comme contenant des produits chimiques réglementés.

Classement SIMDUT au Canada : Classe D-2-B.

Statut selon la loi LCPE au Canada : Toutes les substances sont indiquées sur la liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux de risque pour la santé NFPA : Santé : 1; Incendie : 1; Instabilité : 0

Taux de risque pour la santé HMIS : Santé : 1; Incendie : 1; Risque physique : 0

Fiche signalétique santé-sécurité
W1015N
Graisse pour jantes

Les renseignements proviennent de sources considérées fiables et représentent les meilleurs renseignements actuels qui nous sont disponibles. **NOUS N'OFFRONS AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À CES RENSEIGNEMENTS.** Nous n'assumons aucune responsabilité quant à leur utilisation. L'utilisateur doit effectuer sa propre enquête en vue de déterminer la pertinence de ces renseignements en ce qui concerne son application et son but particuliers.

Fiche signalétique santé-sécurité
W1015N
Graisse pour jantes

Historique des Révisions

Produit	Type	Nom Chimique	
W1015	Graisse pour jantes		
Révision	Description	Date d'Effet	Signé
A	Le numéro de téléphone a été mis à jour.	14 mars 2014	Carmen Reich
B	Ajouté numéro de pièce 4343	20 mars 2015	Carmen Reich